



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITE DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Centième session

Rome, 23-24 février 2015

Comité de l'éthique – Rapport annuel 2014

I. INTRODUCTION

1. Conformément à son mandat, le Comité de l'éthique de la FAO (ci-après dénommé «le Comité») soumet un rapport annuel sur ses activités au Directeur général, au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et au Comité financier. Le présent rapport résume les informations concernant les deux réunions tenues par le Comité en 2014.
2. Le Comité fait office de groupe consultatif sur toutes les questions d'éthique au sein de la FAO et supervise le programme d'éthique, dont il garantit le bon fonctionnement. Il lui incombe en outre d'examiner tous les textes pertinents, notamment les politiques, règlements et règles d'éthique, la formation, les programmes relatifs à la déclaration de situation financière et la prévention des conflits d'intérêts et de formuler des avis à leur sujet.
3. Le Comité se compose de trois personnes honorablement connues, extérieures à l'Organisation, dont la candidature est approuvée par le Conseil, sur recommandation du Comité financier et du CQCJ, d'un Directeur général adjoint et du Conseiller juridique, qui est membre de droit. Au 1^{er} janvier 2014, ses membres étaient les suivants: M. Ngonlardje Kabra Mbaidjol, Mme Suomi Sakai et M. José Zalaquett (membres extérieurs), M. Daniel Gustafson, Directeur général adjoint (Opérations), et M. Antonio Tavares, Conseiller juridique. Le Comité a nommé M. Mbaidjol Président du Comité.

II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE L'ÉTHIQUE

4. Le Comité de l'éthique s'est réuni à deux reprises en 2014. La première réunion s'est tenue le 23 mai sous la forme d'une visioconférence. Y ont participé les membres suivants: M. Gustafson, M. Mbaidjol, M. Tavares et Mme Sakai. La seconde réunion s'est déroulée le 19 août au Siège de la FAO et tous les membres du Comité y ont participé. Les deux réunions ont été présidées par M. Mbaidjol.
5. Le Comité a invité le médiateur chargé des questions d'éthique à continuer à assumer la charge de secrétaire, tout en notant que le Comité n'était censé assumer aucune fonction de supervision à l'égard du Bureau du médiateur et de l'éthique.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm6921

III. DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

6. Les questions suivantes figuraient à l'ordre du jour du Comité de l'éthique en 2014:
 - Présentation du médiateur/chargé des questions d'éthique;
 - Plan de travail du Bureau du médiateur/de l'éthique;
 - Activités du Bureau du médiateur et de l'éthique;
 - Programme relatif à la déclaration de situation financière;
 - Relations de la FAO avec le secteur privé;
 - Rapport annuel 2013 du Bureau de l'éthique;
 - Méthodes de travail du Comité de l'éthique.
7. À sa réunion de mai 2014, le Comité de l'éthique a souhaité la bienvenue à M. Bernardin Ndashimye, nouveau médiateur/chargé des questions d'éthique de la FAO.
8. Le Comité a examiné et approuvé le rapport annuel du Bureau de l'éthique.
9. Il s'est penché sur le plan de travail élaboré par le Bureau du médiateur/de l'éthique pour 2014. Les membres ont noté qu'il est difficile d'assumer à la fois le rôle de médiateur et celui de chargé des questions d'éthique car les deux fonctions comportent une lourde charge de travail. Le Comité a fait observer que le plan de travail préparé par le médiateur/chargé des questions d'éthique pour 2014 semblait assez lourd et que le titulaire devrait donc s'atteler surtout à sensibiliser les personnels de la FAO à son nouveau rôle, à organiser régulièrement des sessions de formation à l'éthique, à établir des liens avec les réseaux de médiateurs et d'éthiciens des Nations Unies afin de s'adapter rapidement à cet environnement, ainsi qu'à renforcer son aptitude à répondre aux demandes. Le Comité a examiné en détail la décision de l'Organisation de confier à la même personne les fonctions de médiateur et de chargé des questions d'éthique. Le Comité a pris note des raisons qui ont conduit l'Organisation à fusionner ces fonctions et a estimé qu'il serait utile d'évaluer cette expérience sur la base de la mise en œuvre concrète, plutôt qu'en s'appuyant sur une réflexion sur les principes régissant les deux fonctions. Le Comité a également remarqué que la mise en œuvre initiale avait été réussie mais qu'elle était bien évidemment trop brève pour permettre de formuler des conclusions définitives. La question sera gardée à l'étude. Le Comité est généralement d'avis que l'exercice des fonctions de médiateur, de médiation et d'éthique par un même bureau pourrait être facilité par le fait qu'aucune de ces fonctions n'exige la conduite d'enquêtes qui pourraient aggraver les risques d'incompatibilité et de conflit d'intérêts.
10. Le Comité a noté qu'il n'y aurait pas de Programme relatif à la déclaration de situation financière en 2014 car le nouveau médiateur/chargé des questions d'éthique avait pris ses fonctions vers la fin d'avril 2014. Il a approuvé la proposition selon laquelle la FAO devrait adopter le Programme relatif à la déclaration de situation financière informatisé utilisé par le FIDA et le PAM. Il a noté que dans l'ensemble, ce système était plus efficace et permettrait d'économiser du temps et de l'argent, tout en réduisant les risques pour la sécurité et la confidentialité, cette crainte des risques ayant initialement conduit l'Organisation à conserver un système de déclaration de situation financière sur papier. Le Comité a également remarqué que cela serait la manifestation concrète d'une coopération accrue entre les organisations dont le siège est à Rome.
11. À la réunion d'août 2014, les membres du Comité de l'éthique ont partagé leurs expériences sur le Programme relatif à la déclaration de situation financière à la FAO et dans leurs organisations respectives (UNICEF et HCR). Le Comité a préconisé un changement de procédures de manière à permettre au médiateur/chargé des questions d'éthique d'avoir accès aux données de la déclaration financière et, au besoin, de discuter des commentaires formulés avec le consultant externe. Cela serait aussi conforme à la pratique observée par le PAM et le FIDA.
12. Le Comité a reçu des informations sur la nouvelle Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé (Stratégie de la FAO). Il s'était déjà déclaré préoccupé par les risques que ces partenariats pourraient comporter pour le Bureau du médiateur et de l'éthique et a insisté sur la nécessité de mettre en place des procédures pertinentes. Le médiateur/chargé des questions d'éthique a informé le Comité du résultat de sa discussion avec le bureau de la FAO chargé des partenariats avec

le secteur privé, de la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO et des mesures prises pour réduire les risques de conflit d'intérêts comme l'indiquait la Stratégie de la FAO.

13. À cet égard, le Comité a noté que le Programme relatif à la déclaration de situation financière, tel qu'appliqué actuellement à la FAO ainsi que dans d'autres organismes des Nations Unies, ne pouvait à lui seul atténuer suffisamment ces risques. Il s'est félicité des mesures prises par l'Organisation tout au long du processus d'examen de l'acceptation possible des contributions du secteur privé (c'est-à-dire depuis la présélection jusqu'au suivi du processus) pour réduire ces risques et y faire face. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas de raisons particulières de ne pas continuer à mettre en œuvre la Stratégie de la FAO, soulignant toutefois qu'il serait bon de prêter une attention particulière aux risques de conflits d'intérêts qui pourraient se présenter et de maintenir un système de contrôle sévère. La FAO, comme d'autres organismes des Nations Unies, avait mis en place des mécanismes et des procédures de prévention et d'examen de ces situations, mécanismes et procédures qu'il fallait appliquer rigoureusement.

14. Le Comité de l'éthique a débattu de la question de ses méthodes de travail en tenant compte du fait qu'elles avaient été établies à titre expérimental. Il a pris note du fait que le CQCJ, à sa quarante-seizième session (4-6 mars 2013), avait estimé qu'il était important que ses membres connaissent les activités du Comité de l'éthique compte tenu du fait qu'il fallait déterminer si elles devaient revêtir un caractère permanent ou s'il convenait de revoir les méthodes de travail. Le Comité a jugé utile l'expérience du Comité de l'éthique de la FAO. Ce Comité a permis un échange fructueux de vues et a ouvert différentes perspectives et un dialogue entre la direction et les parties externes sur un certain nombre de défis éthiques et les évolutions connexes dans d'autres organisations; cela a été particulièrement utile à la Direction.

15. À cet égard, le Comité a également noté que dans la mesure où il avait pris la décision de tenir une ou deux réunions annuelles par visioconférence et une seule réunion physique par an, les coûts de fonctionnement du Comité étaient maintenus à des niveaux très raisonnables.